

yance & Stadeck impraticables : Mr. de Stralenheim lui fit dire, que depuis plus de trois ans aucun parti n'avoit paru de ce côté-là ; que même il lui garantissoit la sûreté de son passage : mais tout cela n'étant pas capable de rassurer un homme, qui disoit avoir fait plus de cent vingt lieues pour venir se battre en duel, Mr. de Stralenheim jugeant que son adversaire n'avoit pas sérieusement envie de le rencontrer, après l'avoir attendu plusieurs jours au lieu marqué, s'en retourna à deux Ponts ; après des avances pareilles, il est à croire que le Comte de Zobor n'a plus rien à demander au Baron de Stralenheim ; les Juges les plus severes du point d'honneur trouvent que le dernier avoit été audelà de ce qu'on devoit attendre de lui, par raport au poste qu'il occupe, & à la nature de la querelle.

ARTICLE V.

Qui contient ce qui s'est passé de considerable dans les Etats du N O R D depuis le mois dernier.

Le Marquis de Langalerie abjure la Religion Catholique, pour embrasser la Calviniste.

I. **L**y avoit longtems que Mr. de Langalerie n'avoit point fait parler de lui, mais enfin on a imprimé en Saxe & ensuite en Hollande, la Relation du sujet d'un voyage & du séjour qu'il fit à Francfort sur l'Oder, depuis le 22. Juin jusqu'au 20. Juillet, dans laquelle on lui a donné les qualitez suivantes. “ Philippe de Gentil, Marquis de Langalerie, Seigneur de la Motte Charente, Thone-Bontonne, & de Biron en France, Chevalier de S. Louis, „ Lieute-